



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2023 à 19h00

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

12 MEMBRES PRÉSENTS SUR 16	Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, M. ROUY Christophe.
3 MEMBRE(S) EXCUSÉ(S)	Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine M. DECLERCQ Ludovic donne procuration à Mme CHARROIS Nicole M. CUNAT Damien
1 MEMBRE(S) ABSENT(S)	Mme LURION Eve-Hélène
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	M. RAULIN Thomas a été désigné par le Conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT)

- Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont bien tous reçu le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal et s'il y a des remarques.

Le Maire soumet le procès-verbal aux voix. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

1. Vote du budget primitif 2023 de la commune

Thomas Raulin présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nicole CHARROIS,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 976 500,00

Recettes : 1 297 385,38

Fonctionnement

Dépenses : 1 848 300,00

Recettes : 2 549 430,47

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	1 362 385,38	(dont 385 885,38 de RAR)
Recettes :	1 362 385,38	(dont 65 000,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 848 300,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	2 549 430,47	(dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de voter le budget primitif 2023 de la Commune.

2. Fixation des taxes locales 2023

Madame le Maire présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Au vu du contexte actuel et de la revalorisation de la valeur locative de + 7,1%,

En conséquence, Madame le Maire propose de ne pas augmenter et maintenir les taux de l'année dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 20.00 %
- Taxe Foncière Bâti (TFPB) : 28.15 %
(taux communal 10.91% + taux départemental 17.24%)
- Taxe Foncier non bâti (TFPNB) : 19.83 %
- Cotisation Foncière des entreprises (CFE) : 20.01 %

3. Subventions 2023 aux associations

Sylvie Delorme présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

ABACFOM	200 €
AJCB (Judo)	777 €
ASCB (Handball)	1 281 €
BTT (Tennis-de-table)	336 €
COMITE JUMELAGE STRAELEN (subvention exceptionnelle 60 ans)	1 100 €
ESBR (Football)	2 436 €
GV MINISPORT	462 €
K-DANSE ET GYM TONIC	1 008 €

PETANQUE CLUB	210 €
SMBB (Basket)	483 €
TCB (Tennis)	483 €
BAIO LOISIRS	378 €
EURON BIEN ETRE	378 €

4. Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune

Madame le Maire présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Elle expose que le propriétaire de l'immeuble AA 11 est décédé le 7 mars 1993,

Elle indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir l'immeuble en question pour les raisons suivantes : la maison est abandonnée et présence d'éléments dangereux pour la propriété voisine.

5. Questions et informations diverses

- Madame le Maire explique les difficultés rencontrées avec le projet de réhabilitation du gymnase. Les montants annoncés sont très élevés et le soutien de la CC3M ne semble plus aussi clair que lors des annonces du début de mandat
- Madame le Maire informe qu'un habitant conteste les taxes qu'il doit payer suite à une extension réalisée et menace de porter plainte concernant ce litige d'urbanisme
- Annick Petat Colle fait part d'une proposition que la Mairie a reçu concernant les déserts médicaux. Un organisme propose de trouver un médecin contre rémunération. Les termes de ce « contrat » manque de clarté pour y donner une suite favorable
- Madame le Maire informe du projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur Ludres qui aurait un impact sur des parcelles au nord de la commune. Le conseil devra rendre un avis sur le sujet lors d'une prochaine réunion.
- Il reste des articles du BVB 7 à rédiger s'il y a des volontaires
- Le bilan de l'évènement « Tiers Lieu Ephémère » est bon malgré le temps maussade lors de cette journée
- Une guinguette va être organisée aux étangs lors de 3 soirées d'été
- Un projet de réfection simple des trottoirs Avenue de la Gare est à l'étude en essayant de la revitaliser dans le même temps

- Les communes de Saint Mard et Domptail en l'Air souhaitent être rattachées à notre RPI
- Sylvie Delorme explique qu'il est possible de faire un terrain de foot à 5 à la place du terrain de Hand-ball au stade. Ce projet serait bien subventionné donc nous allons nous renseigner.
- Audrey Vauné fait part de son inquiétude quant à la gestion de l'école de musique car la communauté de communes du Saintois va lui donner moins de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Le Secrétaire de séance,
Thomas RAULIN



Le secrétaire général,
Lucas MORAND



Le Maire,
Nicole CHARROIS

